

La communauté d'agglomération propose aux enfants du SIVOS scolarisés du CP au CM2 une activité sportive (cirque, basket, jeux d'adresse...) tous les jeudis de 18 à 19 h à la salle du Clos Normand.



Cette animation gratuite s'inscrit dans le cadre du dispositif départemental Ludisport 76.

Renseignements et inscriptions au 02 35 10 48 44.

Manifestations à venir du Comité des fêtes

Le 18 novembre, soirée harengs.

Les 8, 9 et 10 décembre, la section Théâtre de Gerville donne plusieurs représentations au profit du Téléthon.

Le 9 décembre, bûche des Anciens.

INFORMATIONS UTILES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public:
Le lundi de 15h à 19h,
le vendredi de 10h30 à 12h

Répondeur téléphonique au 02 35 29 30 43

Monsieur le Maire peut vous recevoir **sur RDV**

✉: mairie-gerville@laposte.net

SALLE POLYVALENTE

Contact : M^{me} Gognet 02 35 27 01 30

SOMMAIRE

	page
Le mot du Maire.....	1
Au conseil municipal	2-4
Informations diverses	5, 8
Gerville insolite.....	6-7
Animations du village.....	9-11

Directeur de la publication :

Thierry Masurier

Rédacteurs :

Nadège Auguet, Claire Coulombel,
Isabelle Loisel, Christophe Lepla

Imprimerie : Mairie de Gerville

Novembre 2017

n° 51

Bulletin municipal d'informations

GERVILLE INFOS

Le mot du maire



Réfection de la toiture du préau de l'école, création d'une réserve incendie dans la mare du château avec installation d'un avaloir pour récupérer les eaux pluviales, pose d'un poteau incendie rue du Chêne, travaux obligatoires de mise aux normes d'accessibilité, projet de réhabilitation de la salle du Clos Normand, l'année 2017 aura été une année charnière avec l'aboutissement de plusieurs dossiers pour lesquels nous avons mené une chasse aux subventions heureusement fructueuse et le lancement de nouveaux, espérés depuis longtemps.

Celui qui nous préoccupe actuellement, nous est imposé par le nouveau règlement départemental de lutte contre l'incendie. En effet, les exigences en matière de débit d'eau (techniquement impossibles à atteindre sur notre réseau) ont été partiellement revues à la baisse par les pompiers mais, en contrepartie, plus aucun permis de construire ne peut être accordé dans les zones où la défense incendie n'est pas aux normes ! Pour éviter de pénaliser les propriétaires de terrains constructibles, nous avons décidé de poser des poteaux en priorité sur les secteurs où des permis ont été ou sont susceptibles d'être déposés prochainement et donc refusés si on n'agit pas rapidement...

L'autre dossier que nous lançons est plus enthousiasmant, il s'agit de celui de la réfection de la salle du Clos Normand. Nous en sommes à la phase de sélection de l'architecte qui devra nous assister dans ces travaux de mise aux normes et de rajeunissement. Bien sûr, ces travaux rendront la salle indisponible pour un temps que nous espérons le plus court possible. Je suis certain que vous voudrez bien nous excuser pour la gêne occasionnée.

Le mois de décembre approchant à grands pas, j'espère vous rencontrer nombreux à l'occasion du Téléthon et je vous souhaite ainsi qu'à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Thierry Masurier

Au conseil municipal

Emploi d'un agent technique

Afin de pallier aux différents travaux d'entretien en cours et à venir (espaces verts, mise en accessibilité...), un nouvel agent, M. Christophe Calbris, a été embauché dans le cadre d'un contrat aidé pour un travail hebdomadaire de 20/35ème, à partir du 1er juillet 2017 et pour une durée de 12 mois. Le coût de cet emploi est pris en charge à 90% par l'état.



Travaux d'accessibilité

Les mises aux normes accessibilité sont en cours avec la réalisation d'un cheminement au terrain multisports, d'un autre dans le cimetière et la pose de bandes antidérapantes et podotactiles sur les marches de l'église. Ces travaux sont réalisés par nos agents techniques.



Zéro phyto

Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit pour les collectivités d'utiliser des pesticides. La réduction de ces produits chimiques étant une nécessité sur la santé humaine et également pour l'environnement, l'eau, la biodiversité, nous avons anticipé cette interdiction. L'entretien de la voirie et la gestion des espaces verts doivent donc se faire différemment. Ce qui explique que certaines herbes et

plantes restent un peu plus longtemps sur les trottoirs, les talus, dans le cimetière. Il est ainsi nécessaire de changer notre regard et développer une autre culture du végétal et de l'entretien en acceptant la présence d'une végétation spontanée...



Animations du village

Club Fleurs d'automne

La sortie que nous avons effectué le 14 juin a été très appréciée, la visite du splendide musée de la Bénédictine de Fécamp a été suivi de celle du musée du chocolat, puis nous nous sommes restaurés au restaurant du casino.

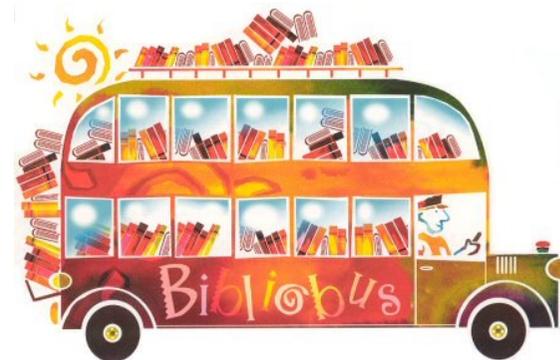


Nous continuons à nous réunir tous les 15 jours le mercredi et plusieurs réjouissances sont déjà prévues: repas de Noël, galette des rois, crêpes et beignets pour la Chandeleur. Pour les plus valides, une marche hebdomadaire réunit les amis du club.

Tous renseignements auprès de Mme Annette Gimay au 02 35 29 79 55 ou au 06 71 55 78 93.

Bibliothèque

Le bibliobus passe le 20 décembre prochain et nous allons renouveler 300 des ouvrages actuellement en rayons que ce soit adultes, enfants, romans, histoire, géographie, voyages, philosophie, sciences de la nature, policiers, science-fiction, société et autres. Nous achèterons aussi prochainement de nouveaux ouvrages. Si vous avez des attentes sur un livre en particulier, vos suggestions seront les bienvenues.



Nous rappelons par ailleurs que le wi-fi et l'accès internet sont possibles à la bibliothèque sur les heures d'ouverture.

Animations du village

Le 23 mai, pour fêter les papas et les mamans, les élèves de l'école ont récité des poésies apprises avec leur maîtresse. Puis une rose était offerte par la mairie aux mamans et les papas recevaient un disque bleu bien utile. Une manifestation toujours appréciée de tous !



Le 7 octobre, le comité des fêtes a organisé sa 2^{ème} bourse aux livres. De nombreux livres de tous genres (BD, romans, policiers, ...) étaient proposés à des prix intéressants. Lors de cette manifestation, une exposition de peintures était proposée au public. Différents peintres dont M. Papon, Gervillais bien connu, présentaient quelques œuvres.



Le 14 octobre, c'était le jour de la nuit. Une promenade nocturne était organisée par la mairie de Gerville. Cette soirée montrait l'importance d'une nuit bien noire et de son rôle pour la biodiversité. Puis un vin chaud et un chocolat chaud étaient offerts sous le préau de l'école par le comité des fêtes.

Au conseil municipal

Préau de l'école



Grâce à un bon subventionnement de la part du Département, de l'Etat et aussi grâce à une partie de la réserve parlementaire accordée par Estelle Grelier, ces subventions représentant 75% du montant des travaux, nous avons pu procéder à la rénovation du préau de l'école par l'entreprise Hacher de Gerville. Le coût de ces travaux s'est élevé à 16759,17€ TTC.

Défense incendie

Afin de respecter la nouvelle réglementation sur la défense extérieure contre l'incendie et de permettre ainsi à d'éventuels nouveaux projets d'urbanisme d'être acceptés, les travaux de mise aux normes de la mare du château et l'installation d'un nouveau poteau d'incendie rue du chêne sont commandés.

Avaloir rue de Normandie

Pour la création d'un avaloir et d'une conduite d'écoulement d'eau pluviale rue de Normandie, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Delahais pour un montant de 2383,00€ HT, soit 2859,60 € TTC.

Dégâts dus à la tempête

Suite aux dégâts occasionnés lors de la tempête de janvier dernier, les assurances de la commune et des propriétaires des arbres ayant endommagé les lignes électriques ont procédé au remboursement des réparations de l'éclairage public rue de Normandie ainsi que la réparation du clocher de l'église dont le coût s'élève à 2264,40 € TTC, l'usage d'une nacelle étant indispensable pour effectuer cette réparation. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Hacher.



Au conseil municipal

Travaux à la salle polyvalente

Nous allons entreprendre d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle polyvalente. Le conseil prévoit qu'une partie de la dépense, environ 50 %, serait couverte par des subventions et que le reste à charge de la commune pourrait être financé par un emprunt. Le recrutement d'un architecte est en cours.

Le conseil a estimé le début des travaux en septembre 2018. Il est important de noter que durant cette période la salle sera indisponible. Les locations seront suspendues. La cantine sera assurée aux Loges ou à Vattetot sur mer. Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux et de la date espérée de reprise des locations.



PLUi intercommunal

Le Conseil Municipal de Gerville a pris connaissance du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi intercommunal de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral et le trouve conforme aux exigences environnementales qui figurent déjà dans le PADD du PLU communal.

Un diagnostic agricole a été lancé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour en tenir compte dans le zonage du PLUi. Un recensement des cavités souterraines est aussi en cours.

Point Finances: Le FPIC

Depuis 2012, il appartient à l'assemblée communautaire de fixer la répartition du Fond de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) perçu par le territoire. Après la fusion des deux intercommunalités de Fécamp et Valmont il était nécessaire d'harmoniser les modes de répartition jusqu'ici différents sur les deux territoires. Le principe de répartition proposé assurait à minima le maintien, pour chaque commune membre, du montant perçu en 2016 sans pénaliser lourdement l'intercommunalité afin de permettre la continuité du financement des projets de développement économique. Les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité cette répartition mais celle-ci a été rejetée par plusieurs communes. Le conseil municipal regrette l'absence de solidarité de leur part qui pénalise 6 communes de l'ancien canton de Fécamp dont la dotation sera diminuée pour 2017. Gerville va perdre 3854,00 € dans cette affaire...

Animations du village

Journée citoyenne « Faire ensemble »

Le samedi 24 juin, bénévoles et habitants de la commune se sont mobilisés pour réaliser ensemble des projets d'amélioration du village. C'est par petits groupes que nous avons désherbé, nettoyé les espaces publics, peint et posé un banc dans l'abribus, construit un hôtel à insectes.



Cette démarche a favorisé l'échange entre les habitants de toutes générations. Nous avons aussi pu constater qu'il y avait beaucoup à faire dans un village et notamment au niveau du désherbage ! Cette sympathique matinée s'est terminée, après tous ces efforts, par un reconfortant verre de l'amitié.

Fête de la musique

C'est sous un soleil magnifique que la fête de la musique s'est déroulée à Gerville le 21 juin dernier.

Une ambiance estivale était au rendez-vous. Merci au membres du Comité des fêtes sans qui rien ne serait possible. On vous dit à l'année prochaine....



Informations diverses

Retour à la semaine de 4 jours l'année prochaine

Un décret paru le 28 juin 2017 autorisait les communes à choisir quel rythme scolaire elles voulaient appliquer dès la rentrée 2017, quatre jours ou quatre jours et demi..

Un Conseil d'école extraordinaire s'est réuni fin juin et a décidé de maintenir la semaine de quatre jours pour l'année scolaire 2017-2018 et de revenir à la semaine de quatre jours et demi à partir de la rentrée 2018-2019.



Aide aux activités

Depuis le mois de septembre, de nombreux enfants ont repris une activité culturelle ou sportive. Le CCAS accorde une aide de 35 Euros par an sur présentation d'un justificatif attestant de l'activité culturelle ou sportive.

Il est encore temps de passer en mairie pour récupérer le formulaire à faire remplir par le club et ainsi bénéficier de cette aide accordée à tous les jeunes Gervillais de moins de 18 ans.



PACS

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des PACS (pactes civils de solidarité), auparavant enregistrés dans les tribunaux d'instance, s'effectueront dans les mairies. Les personnes qui désirent conclure un PACS doivent ainsi en faire une déclaration conjointe devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle elles ont fixé leur résidence.

Informations diverses

Cartes grises

Dans le cadre de la modernisation des démarches administratives, les démarches ci-dessous peuvent maintenant se faire en ligne à l'adresse suivante: <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- mettre la carte grise à son nom
- déclarer la vente ou la cession de son véhicule
- modifier l'adresse de sa carte grise
- demander un duplicata de carte grise suite à une perte, un vol ou une détérioration



Si vous ne disposez pas d'un accès internet, vous pouvez effectuer votre démarche chez un professionnel de l'automobile habilité ou dans les espaces numériques de la préfecture de Rouen et des sous-préfectures du Havre ou de Dieppe ainsi qu'au sein des 17 Maisons de service au public existant en Seine-Maritime.

Rappel sur la démarche à suivre pour les papiers d'identité

Les cartes d'identité et les passeports sont à demander à la mairie de Fécamp **uniquement sur RDV** au 02 35 10 60 40 (état civil) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00.

Nous attirons votre attention sur le fait que les délais d'obtention d'un rendez-vous sont parfois assez longs....



Tarifs de la salle polyvalente

Les tarifs de la salle polyvalente ont été fixé comme suit:

1 journée 200,00 € ; 2 jours 250,00 € ;

Vin d'honneur 100,00 € ;

Vaisselle 1,00 €/personne ; Couverts seuls 0.30 €/pers. ;

Casse 2,00 € la pièce ; Forfait ménage 120.00 €

Cérémonie du 11 novembre



6



Après la photo de classe de 1935, voici une autre photo représentant un groupe de Gervillais. Elle nous avait été confiée par madame Denise Auger, probablement prise par son mari Michel Auger, adjoint au maire de l'époque. C'est un 11 novembre du début des années 70, durant un des trois mandats de maire de M. Marcel Gruchy (n°4 sur la photo), maire de 1959 à 1976. Pérennité des commémorations à travers les générations qui se succèdent!

Denise Auger, sa sœur Lucie Bailhache, M. et Mme Hubert Saunier ainsi que M. et Mme Yves Burel nous ont aidé à identifier les autres participants à cette manifestation. Il s'agit en fait d'une partie des anciens combattants de la commune et de certains membres du Conseil Municipal qui, à l'époque, se rassemblaient en comité restreint pour rendre hommage aux victimes de la guerre 14-18. On y trouve M. Guerrand (n°1 en partant de la gauche), qui habitait à l'actuel 15 rue de la Liberté, M. Ledoux (n°5), qui était agriculteur dans l'actuelle ferme de Marc Lefebvre rue de Normandie, ainsi que son beau-père M. Soudry (n°2), madame Gruchy (n°6), M. Collos (n°7) l'ancien épicier-marchand de charbon de l'actuel 2 rue des Alizés, M. Auger (n°8) qui habitait, comme sa petite-fille Dany aujourd'hui au 1 rue des mésanges, M. Tinel (n°9), M. Friboulet (n°10) le garde-champêtre avec son beau képi, M. Edouard Foubert père (n°12), M. Henri Crochemore (n°14), M. Charles Monville (n°16), M. Roland Saunier (n°17) le maréchal-ferrant, M. Gilbert Bouillon (n°18) qui figurait déjà sur la photo de classe de 1935, M. Robert Martin (n°19) père de Daniel Martin, M. Roger Paris (n°20), qui sera maire de Gerville entre 1978 et 1987, et M. Escarieux (n°21) qui fut instituteur dans notre commune entre 1963 et 1979.

Tout le monde n'étant pas identifié, nous comptons sur les Gervillais qui ont connu cette époque pour nous renseigner davantage...

7